



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le vendredi 6 novembre 2009

Projet d'augmentation des tarifs d'eau et d'égout pour financer les mises à jour du traitement des eaux usées

Winnipeg (Manitoba) – Aujourd'hui, le Service des eaux et des déchets a préconisé une augmentation de quatre cents du tarif d'eau et de cinq cents du tarif d'égout, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les recommandations figurant dans le rapport soumis au Comité d'orientation permanent du renouvellement des infrastructures et des travaux publics indiquent qu'avec ces nouveaux tarifs, un résident typique paierait 816,60 \$ par an, ce qui représente une augmentation de 21,22 \$, soit de 2,7 % en 2009.

Plusieurs présomptions laissent entendre que le rapport prévoit qu'au cours des dix prochaines années, les tarifs d'eau devront augmenter de 12 % et les tarifs d'égout de 32 %, dans le but de financer :

- des améliorations importantes au réseau d'évacuation des eaux usées, comme l'a demandé la province du Manitoba;
- une hausse des coûts dans le système d'acheminement de l'eau, notamment les produits chimiques de traitement et le renouvellement des infrastructures.

Les permis environnementaux émis par la province interdisent désormais la présence de phosphore, d'ammoniac et de nitrogène dans les trois usines de traitement des eaux usées de la ville. Se fiant aux meilleurs conseils scientifiques qu'elle a reçus, la ville soutient que la suppression du phosphore est un élément clé de l'amélioration des conditions du lac Winnipeg, dans lequel s'écoulent les eaux traitées, tandis que la suppression du nitrogène ne serait pas aussi bénéfique.

L'enlèvement du nitrogène nécessitera des mises à jour pendant les dix prochaines années et représentera 350 millions de dollars de coûts d'immobilisation, 194 millions de dollars de coûts de financement par emprunt et 9 millions de dollars de coûts d'exploitation annuels supplémentaires.

Voici les majorations des tarifs d'eau suggérées pour l'année 2010 :

- tarif de 1,29 \$ au lieu de 1,25 \$ par mètre cube pour entre 0 et 272 mètres cubes par trimestre (bloc 1);
- tarif de 1,12 \$ au lieu de 1,08 \$ par mètre cube pour entre 272,1 et 2 720 mètres cubes par trimestre (bloc 2);
- tarif de 0,95 \$ au lieu de 0,91 \$ par mètre cube pour plus de 2 720 mètres cubes par trimestre (bloc 3).

La majoration suggérée pour le tarif des eaux d'égout est :

- tarif de 1,91 \$ au lieu de 1,86 \$ par mètre cube, selon la quantité d'eau utilisée – ce qui inclut 18 cents par mètre cube qui sont versés à la Réserve pour les aménagements écologiques.

Le rapport sur les tarifs d'eau et d'égout de 2010 a été présenté au Comité d'orientation permanent qui l'examinera lors de sa séance le mardi 10 novembre. Les personnes qui veulent assister à la séance sont priées de communiquer avec la secrétaire du Comité Madame Josie Marques, au 986-4228. Le rapport doit être approuvé par le Comité exécutif avant de pouvoir être rendu au Conseil municipal auprès duquel il subira une consultation finale.

Une copie du rapport a été publiée à <http://www.winnipeg.ca/CLKDMIS/>

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la ville de Winnipeg, au 986-6000, ou par courrier électronique, à MediaInquiry@winnipeg.ca.